



Conseil supérieur des Professions économiques
Hoge Raad voor de Economische Beroepen

Monsieur Tom MEULEMAN
Président
de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises
135 /1, Boulevard Emile Jacqmain

1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 16 décembre 2019

Monsieur le Président,

Comme suite au courrier du Conseil supérieur du 19 septembre dernier, vous avez adressé, en application de l'article 31, § 1^{er} de la loi du 7 décembre 2016, une nouvelle demande d'approbation du « projet de norme générale applicable à toute mission confiée par une entreprise au réviseur d'entreprises ».

Par la présente, je souhaite accuser bonne réception de votre demande d'approbation dudit projet de norme.

Dans la mesure où vous avez mentionné dans votre courrier du 10 octobre 2019 et votre mail du 3 décembre 2019 que l'IRE ne souhaitait pas de nouvelle audition, le Conseil supérieur s'est réuni le 8 novembre 2019 et le 13 décembre 2019 et a examiné les nouveaux projets de norme transmis pour approbation.

Au terme de sa réunion du 13 décembre 2019, le Conseil supérieur a décidé d'approuver le projet de norme transmis et a adressé un courrier en ce sens à la Ministre fédérale en charge de l'Economie.

Quant au fond, vous avez intégré les différentes remarques du Conseil supérieur, à l'exception de l'adjonction d'un modèle standard de lettre de mission.

Il ressort, en effet, de votre courrier du 10 octobre 2019 que « le Conseil de l'IRE a également analysé la demande de joindre un modèle de lettre de mission à cette norme. Le Conseil de l'IRE est persuadé de l'importance de fournir des modèles de documents à la profession pour la bonne exécution d'une norme spécifique. Toutefois, étant donné que cette norme générale couvre une grande variété de missions, le Conseil de l'IRE estime qu'un modèle (partiel) annexé à cette norme n'apportera pas la valeur ajoutée recherchée. Toutefois, le Conseil de l'IRE en tiendra compte lorsqu'il vous proposera des normes spécifiques. »

Le Conseil supérieur prend acte de la position de l'IRE et veillera au suivi promis par l'Institut en la matière.

Par ailleurs, votre courrier du 10 octobre 2019 contient une forme d'engagement à propos de mise à jour dans les meilleurs délais des normes existantes au vu de la réforme du CSA dont le Conseil supérieur a pris bonne note.

Enfin, le Conseil supérieur souhaiterait qu'un échange de vues soit organisé entre présidents pour examiner le suivi qui serait (ou non) donné par l'IRE à la requête du Conseil supérieur visant à proposer à l'avenir simultanément des projets de normes et les conséquences qu'auraient les normes proposées sur les autres normes existantes, à l'instar de la pratique de l'IAASB.

Dans l'attente de cette rencontre, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.

Jean-Marc DELPORTE
Président